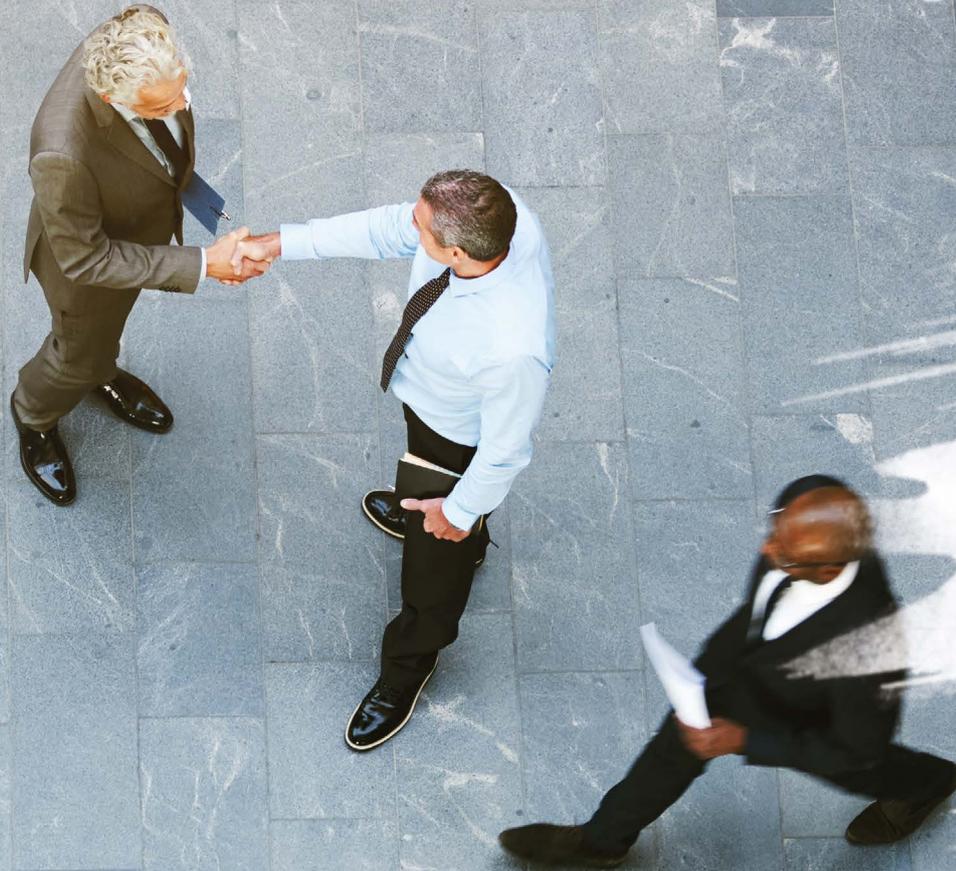


Communication publicitaire



ACTIONS

MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND

**Bénéficiez du potentiel de croissance
d'entreprises liées à des thématiques
environnementales majeures**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.


mirova

MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND

Compartiment de droit luxembourgeois de la SICAV Mirova Funds. Mirova Funds est une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise composée de plusieurs compartiments, agréée par la CSSF en 2009. Natixis Investment Managers International est la société de gestion et a délégué la gestion du compartiment à Mirova.

- Une solution d'épargne pour tirer parti d'enjeux environnementaux, tels que la gestion de l'eau, la transition énergétique et la production de ressources agricoles
- Une sélection d'actions européennes liées à des tendances jugées porteuses
- Un investissement socialement responsable couplé à une recherche de performance à long terme

ACCÉDEZ AU POTENTIEL DE CROISSANCE DES SECTEURS LIÉS À LA GESTION DE L'EAU, À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA PRODUCTION DE RESSOURCES AGRICOLES

Le monde et l'économie d'aujourd'hui sont façonnés par des enjeux de long terme, par exemple :

- la raréfaction de l'eau, la quantité d'eau douce ayant diminué de 37 % depuis 1970⁽¹⁾;
- le déséquilibre entre l'offre et la demande de ressources agricoles provoqué notamment par la croissance démographique ;
- les enjeux associés à la nécessité de réduire la consommation d'énergie.

Ces enjeux font naître de nouvelles opportunités d'investissement liées à la gestion de l'eau, à la transition énergétique et à la production de ressources agricoles dont Mirova Europe Environmental Equity Fund cherche à tirer parti.

(1) Source : OECD Environmental Outlook to 2050, octobre 2011.

« Notre objectif est de tirer parti de ces nouvelles opportunités de marché en sélectionnant les entreprises susceptibles d'en bénéficier »

SUZANNE SENELLART,
Gérante de Mirova Europe Environmental Equity Fund

BÉNÉFICIEZ D'OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT CIBLÉES

Avec Mirova Europe Environmental Equity Fund, vous accédez à des entreprises, majoritairement européennes, qui exercent tout ou partie de leur activité dans des secteurs dynamisés par ces tendances durables. Bénéficiant d'avantages compétitifs liés à leurs expertises spécifiques, ce sont aussi bien des petites et moyennes sociétés nationales spécialisées que des grands leaders mondiaux dans leur domaine. Ainsi, avec Mirova Europe Environmental Equity Fund, vous accédez au potentiel de croissance de l'économie mondiale à long terme.

CHOISISSEZ UNE SOLUTION D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Les entreprises auxquelles vous accédez à travers le fonds Mirova Europe Environmental Equity Fund sont jugées comme respectant les meilleures pratiques en termes d'Investissement Socialement Responsable. Ces entreprises ont à cœur d'anticiper et de maîtriser leurs impacts environnementaux. Elles sont exigeantes dans leurs comportements en matière sociale et sociétale et veillent à la qualité de leur gouvernance. Intégrer ces critères de sélection représente une réelle source de valeur ajoutée à long terme.

POINT D'ATTENTION Mirova Europe Environmental Equity Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.



Voir
définitions
page 4



Suzanne SENELLART

2 QUESTIONS À LA GÉRANTE DE MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND

Pourquoi sélectionner ces thématiques d'investissement spécifiques ?

“ Savez-vous que l'on estime à 40 % le besoin en énergie supplémentaire d'ici 2030⁽¹⁾ et que la demande d'eau devrait augmenter de 55 % d'ici à 2050⁽²⁾ ? Face à la pénurie d'eau, les sociétés de traitement de l'eau, d'irrigation, ou d'analyses entre autres bénéficient de perspectives favorables. Dans le domaine de l'énergie, les entreprises des secteurs de l'isolation, des énergies alternatives, de l'éclairage par exemple se développent. Et la chaîne de valeur des ressources agricoles recèle du potentiel, de l'amélioration des fertilisants au stockage. Notre objectif est de tirer parti de toutes ces opportunités de marché en sélectionnant les entreprises susceptibles d'en bénéficier. ”

(1) Source : International Energy Agency, World Energy Outlook 2008, 2009.

(2) Source : BofA Merrill Lynch, Water, A blue revolution - global water, novembre 2012

Quelle est votre stratégie pour saisir les opportunités au bon moment ?

“ Nous mettons en oeuvre nos convictions au sein des thématiques d'investissement porteuses que je viens d'évoquer. Nous renforçons quotidiennement notre compréhension de la réalité économique des sociétés sélectionnées en étudiant leur potentiel d'appréciation boursière, la qualité de leur direction, leur solidité financière, leurs avantages compétitifs à moyen et long terme. Et pour favoriser une économie responsable, nous examinons la qualité de leurs pratiques en matière de respect des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance. C'est ainsi que nous cherchons à identifier les entreprises gagnantes de demain qui offrent des produits et services innovants pour répondre à tous ces enjeux de développement durable. ”

PROFIL DE RISQUE

Mirova Europe Environmental Equity Fund n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque actions, risque de taille de capitalisation des sociétés de petite et moyenne capitalisation et de grande capitalisation, risque de taux de change, risque de concentration géographique, risque de concentration du portefeuille, risque de durabilité, investissement sur la base de critères ESG.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds.

Indicateur Synthétique de Risque * : 1 2 3 **4** 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement du Compartiment Mirova Europe Environmental Equity Fund (le « Compartiment ») est d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui offrent des solutions principalement contre des problèmes environnementaux.

Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI Europe Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

EN SAVOIR +

	Part R/A	Part I/A
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Mirova	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds	
Classification	Actions internationales	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	Indice à titre indicatif : MSCI Europe dividendes nets réinvestis, en euro. Indice actions exprimé en euro composé d'environ 450 valeurs européennes. Il est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières européennes. Il est disponible sur www.msicbarra.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾ - d'investissements durables	12% 90%	
Date de création	12/12/2013	
Code ISIN	LU0914733059	LU0914732671
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions (PEA), contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Souscription minimale initiale	Néant	50 000 €
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	4% acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. • Dont rétrocession au réseau distributeur : 1,089 %	1,02 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. • Dont rétrocession au réseau distributeur : 0,338 %
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	
Commission de performance⁽³⁾	20 % de la performance supérieure à celle de l'indice de référence 1,6 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Des commissions de performance peuvent être facturées même lorsque la performance du Produit est négative, notamment si la performance de l'indice de référence est inférieure à celle du Produit.	
Modalités de souscription et de rachat	Un millième de part, cours inconnu	
Valeur liquidative d'origine	100 €	10 000 €
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽⁴⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914733059/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914732671/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914733059/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914732671/detail> (part I).**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label Greenfin a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles. Plus d'informations sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin>



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.mirova.com. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. Document non contractuel. Achevé de rédiger en février 2023.

Mirova Europe Environmental Equity Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds, gérée par Natixis Investment Managers International (déléataire : Mirova).

Mirova – Société anonyme au capital de 8 813 860 euros - RCS Paris- 394 648 216 – Agrément AMF GP 02-014 - 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris. Mirova est une société de gestion, affiliée de Natixis Investment Managers.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € – RCS Paris n° 493455042 – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08045100